

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PRÉFECTURE DE LA RÉGION RÉGION CHAMPAGNE-ARDENNE

---

**Arrêté n° 3 portant radiation de l'inscription au titre des monuments historiques du moulin de la fleuristerie d'Orges (Haute-Marne)**

---

**Le préfet de la région Champagne-Ardenne,  
préfet de la Marne,**

Vu le code du patrimoine, livre VI, titres I et II,

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

Vu l'arrêté en date du 12 janvier 2012 portant inscription au titre des monuments historiques du moulin de la fleuristerie à Orges (Haute-Marne),

La commission régionale du patrimoine et des sites entendue en sa séance du 15 décembre 2014,

Vu le jugement du tribunal administratif de Châlons-en-Champagne, en date du 8 avril 2015, demandant l'annulation de l'arrêté du 12 janvier 2012 portant inscription au titre des monuments historiques du moulin de la fleuristerie à Orges (Haute-Marne),

Vu les autres pièces produites et jointes au dossier,

considérant que moulin de la fleuristerie d'Orges (Haute-Marne) : le moulin façades et toiture, sa roue, les mécanismes d'entraînement des machines, la turbine, ne présentent plus, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de son faible intérêt architectural et de l'impossibilité de protéger au titre des monuments historiques les machines qui en assuraient le complément et la cohérence historique,

**arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>** : L'arrêté susvisé du 12 janvier 2012, portant inscription au titre des monuments historiques du moulin de la fleuristerie d'Orges (Haute-Marne) : le moulin façades et toiture, sa roue, les mécanismes d'entraînement des machines, la turbine, situés 4 chemin de la fleuristerie à Orges (Haute-Marne) sur la parcelle 97 d'une contenance respective de 23 a 38 ca, figurant au cadastre section AE et appartenant à la société civile immobilière Valdejo immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Chaumont le 12 septembre 1994, sous le numéro 398 163 485, sise à Orges, villa Valdejo, ayant pour représentant responsable M. Bernard Jean Ghislain Geoffroy demeurant 11 rue Neuve à Pont-la-Ville (Haute-Marne), par acte passé devant Maître Jean-Michel Chabrol notaire à Arc-en-Barrois, les 1er, 5 et 8 juin 1994 et publié au bureau des hypothèques de Chaumont le 8 août 1994 volume 1994P n°3404, est abrogé. Suivant le procès-verbal d'assemblée du 26 décembre 2003, déposé au greffe du tribunal de commerce de Chaumont le 30 avril 2004 sous le numéro 270, le siège social de la société a été transféré, 11 rue Neuve à Pont-la-Ville (Haute-Marne).

**Article 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à la ministre de la culture et de la communication, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 3** : Il sera notifié au préfet du département, au maire de la commune et au propriétaire, intéressés, qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Châlons-en-Champagne, le : **- 2 JUIL. 2015**

Ampliation certifiée conforme à l'original  
Châlons-en-Champagne, le **27 JUIL. 2015**

Pour le Préfet de région Champagne-Ardenne  
et par délégation,  
La Directrice régionale des affaires culturelles

Christine Richet

le Préfet de la Région  
Champagne-Ardenne

Jean-François SAVY